

Centre médico chirurgical et maternité

Livret d'accueil



GENTRE MEDICO-CHIRURGICAL ET MATERNITÉ
WALLERSTEIN



Sophie Wallerstein
par Nadar

HISTORIQUE, VALEURS ET MISSIONS DE LA FONDATION

Le Centre Médico-chirurgical Wallerstein est un établissement de proximité, privé à but non lucratif, du Territoire de Santé Bordeaux Libourne défini par le SROS (Schéma Régional d'Organisation Sanitaire).

La Fondation Wallerstein est la plus ancienne Fondation de Gironde, présidée aujourd'hui encore par un membre de la famille de la fondatrice Sophie Wallerstein.

C'est à la mort de sa tante, Sophie Wallerstein en 1947 que Paul-Louis Weiller devint le Président de la Fondation Wallerstein jusqu'à son décès en 1993 date à laquelle son fils, Paul-Annik Weiller en assumait la présidence : il décéda en 1998, cédant la place à sa sœur, ma mère Marie Elisabeth Irisarri Weiller à qui j'ai succédé en juillet 2006.

Léopold Javal, père de Sophie Wallerstein, naît à Mulhouse en Alsace au début du XIX^e siècle : banquier, ami des frères Pereire, fondateurs d'Arcachon, agronome, homme politique ; il sera élu Conseiller Général du Canton d'Audenge en 1851.

Léopold Javal meurt en 1872. Il lègue à sa fille Sophie Javal et à son gendre Paul Wallerstein, le château d'Arès (aujourd'hui Maison de Retraite de l'Education Nationale) et l'exploitation forestière sur le Bassin. Le couple n'a pas d'enfant : ils décident alors de créer la Fondation Wallerstein, reconnue d'utilité publique le 9 décembre 1904, qui finance, fait construire et administre le premier hôpital à 50 kms à la ronde, aujourd'hui EHPAD Paul-Louis Weiller.

A la mort accidentelle de son mari en 1905, Sophie Wallerstein poursuit seule l'exploitation du domaine et les actions philanthropiques qui lui valent dans le pays le surnom de « Tante Sophie ».

En 1975, les besoins sanitaires sur le Nord Bassin se font cruellement sentir. Paul-Louis Weiller décide la construction du Centre Médico-Chirurgical Wallerstein, avec l'architecte Pierre Cheremetieff et la directrice de l'établissement alors, Jacqueline Saussar.

Il faudra dix huit mois pour achever cette construction de 86 lits dont on dira à l'époque « que le projet était surdimensionné ».

La Fondation est résolument tournée vers l'avenir ; elle est tout à fait indépendante dans ses décisions et assume sous sa seule responsabilité ses devoirs dans le domaine de la santé, en accord avec les autorités de tutelle.

Pilar de la Béraudière
Présidente de la Fondation Wallerstein

LA FONDATION WALLERSTEIN GÈRE :

**AÉRIUM
WALLERSTEIN**
boulevard de l'aérium
33740 ARES

**CENTRE MÉDICO-CHIRURGICAL
WALLERSTEIN ET MATERNITÉ**
14, bis boulevard Javal
33740 ARES

**EHPAD
PAUL-LOUIS
WEILLER**
6, rue Paul Wallerstein
33740 ARES

Tél. : 05 56 03 87 00
Fax : 05 57 17 49 50
Site : www.cmcwallerstein-ares.com
Imagerie médicale : 05 56 03 87 03
Consultations : 05 56 03 87 87



Madame, Monsieur,

Vous avez choisi notre établissement pour être hospitalisé(e). La Direction du Centre Médico-Chirurgical Wallerstein vous souhaite la bienvenue et vous remercie de votre confiance. L'équipe médicale et un personnel compétent et attentif mettront tout en œuvre pour vous apporter des soins individualisés de qualité et rendre votre séjour le plus agréable possible. Vos suggestions concernant l'amélioration de la qualité de nos services seront les bienvenues. Nous vous remercions de bien vouloir utiliser le questionnaire de satisfaction, en annexe dans la brochure et de le remettre lors de votre sortie à l'infirmière du service, à l'accueil ou encore de le glisser dans la boîte aux lettres prévue à cet effet au standard.

Nous vous souhaitons un prompt et complet rétablissement.

La Direction

Ce livret d'accueil est rédigé à votre intention

Il est destiné à vous apporter une aide pratique. Il fait partie de la « démarche qualité » de l'établissement. Conservez-le. Il vous sera utile à tout moment :

avant votre hospitalisation, il vous aidera à mieux préparer votre dossier administratif et médical et vous permettra de vous familiariser avec le fonctionnement général de notre établissement

pendant votre hospitalisation, il facilitera votre séjour notamment lors de vos déplacements pour vos soins ou vos examens

après votre hospitalisation, il deviendra pour vous un support dans lequel vous pourrez conserver l'ensemble des documents liés à votre séjour dans l'établissement.

Démarche qualité - Certification

L'établissement www.cmcwallerstein-ares.com est engagé dans une démarche d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins dont les objectifs sont :

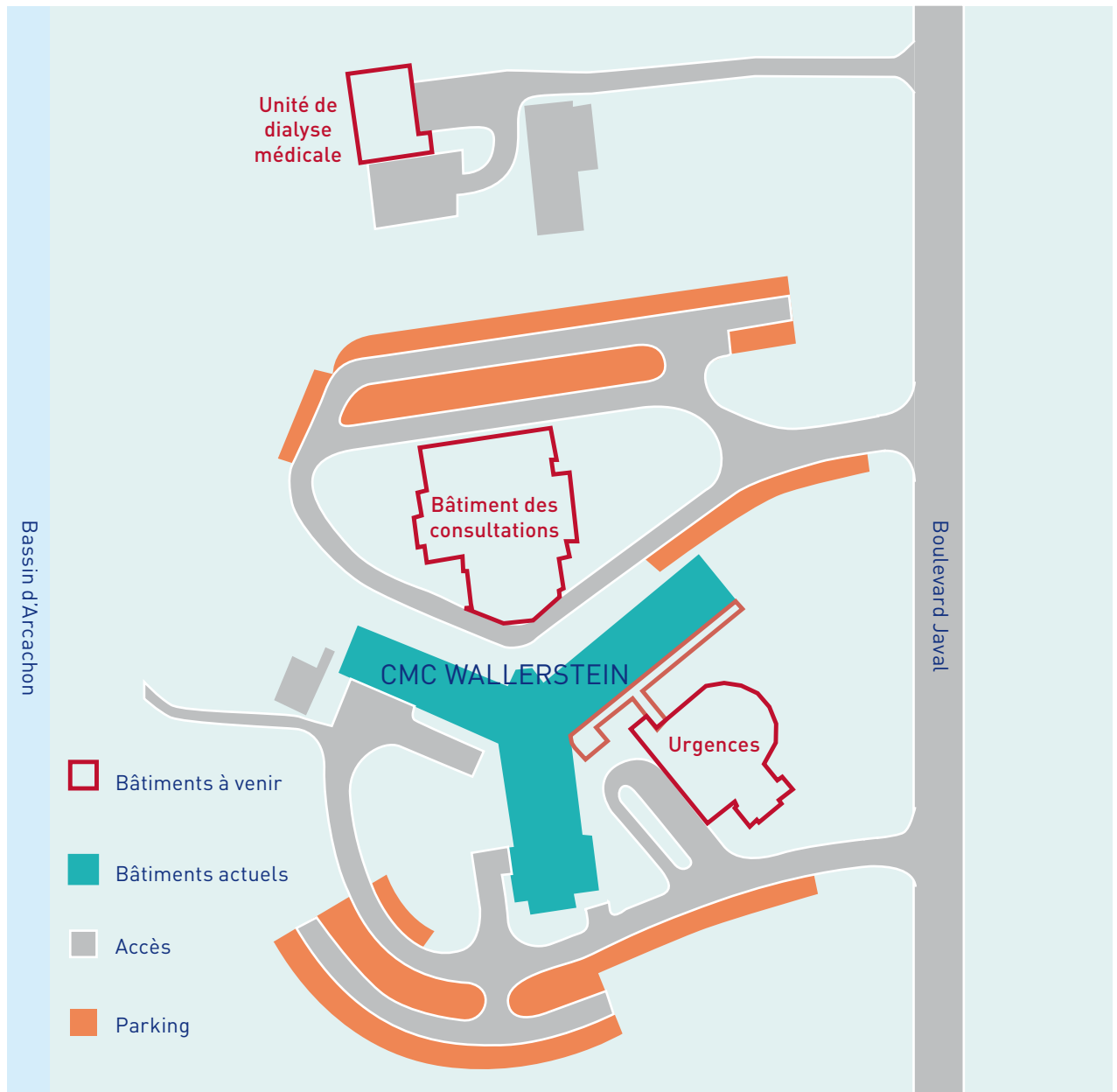
- améliorer le service médical rendu au patient.
- pouvoir assurer aux patients des soins, une prise en charge et une prestation de qualité.
- s'inscrire dans les processus d'évaluation de la Haute Autorité de Santé (HAS). L'établissement est accrédité depuis 2001.

Les résultats des certifications de l'établissement sont consultables sur :

www-has-sante.fr

Votre participation au travers du questionnaire de satisfaction (*cf. annexe*) contribue à définir notre « politique qualité » et à améliorer les services apportés aux patients.

PLAN DES PROJETS DE CONSTRUCTION



AUJOURD'HUI ET DEMAIN

L'établissement intègre les préconisations du « Grenelle de l'environnement » en matière d'écologie et de développement durable. Le Conseil d'Administration est engagé dans une politique environnementale de préservation des espaces boisés.

« Pour un arbre endommagé, un arbre planté »

SPÉCIALITÉS MÉDICALES

- Anesthésie - Réanimation chirurgicale
 - Cardiologie
 - Chirurgie digestive - Proctologie
 - Chirurgie vasculaire
 - Chirurgie plastique et reconstructrice
 - Dermatologie
 - Endocrinologie - Diabète
 - Gastro-enterologie
 - Gynécologie médicale et chirurgicale - Obstétrique
 - Néphrologie
 - Neurologie
 - Ophtalmologie médicale et chirurgicale
 - Orthopédie et traumatologie
 - Oto-rhino-laryngologie
 - Pneumologie
 - Rhumatologie
 - Stomatologie
 - Urologie
- SMUR 24 h/24
(Centre 15)
- URGENCES 24 h/24
-

LE PLATEAU TECHNIQUE

- Bloc opératoire : 5 salles de chirurgie et d'endoscopie, une salle de réveil avec 8 postes monitorés
 - Unité de Surveillance Continue
 - Maternité
 - Imagerie médicale
 - Scanner
 - Kinésithérapie
-



TRANSFERT

Si votre état de santé le nécessite, un transfert peut être envisagé vers d'autres établissements.

OUVERTURE BUREAU DES PRÉ-ADMISSIONS ET ADMISSIONS

Du lundi au vendredi de 8 h 00 à 19 h 30

Samedi de 8 h 00 à 13 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 30

VOTRE PRÉ-ADMISSION ET/OU VOTRE ADMISSION :

1

Il est indispensable de vous munir

des documents relatifs à votre identité : passeport ou carte d'identité

2

des documents relatifs à votre couverture sociale

Si vous êtes salarié :

- Votre carte vitale.
- Si vous bénéficiez de la couverture médicale universelle (CMU), l'attestation précisant vos droits et prestations.
- En cas d'accident de travail, le document remis par votre employeur.

Si vous êtes travailleur indépendant :

- Votre carte vitale.
- Si vous bénéficiez de la couverture médicale universelle (CMU), l'attestation précisant vos droits et prestations.

Ressortissants de l'Union Européenne + nouveaux pays membres + états liés + Suisse

- Carte européenne d'assurance maladie
+ passeport.

Si vous n'avez pas de prise en charge. Si vous êtes originaire d'un pays n'ayant pas de convention avec la France :

- règlement intégral par carte bancaire ou en espèces et présentation du passeport ou carte d'identité en cours de validité.

Si vous êtes retraité :

- votre carte vitale

Si vous adhérez à une mutuelle

- votre carte de mutualiste

Si vous n'êtes pas assuré social

- renseignez vous auprès du bureau de pré-hospitalisation.

S'il s'agit de l'hospitalisation d'un enfant

- la carte vitale du parent.
- S'il bénéficie de la Couverture Médicale Universelle (CMU), l'attestation précisant ses droits aux prestations.
- Une autorisation écrite du responsable légal permettant les soins et /ou l'intervention chirurgicale.

3

des documents médicaux nécessaires à votre hospitalisation :

- Le carnet de santé s'il s'agit d'un enfant.
- Vos derniers examens radiologiques.
- Vos examens de laboratoire effectués au préalable.
- Votre carte de groupe sanguin, avec double détermination.
- Les ordonnances médicales relatives à votre traitement personnel en cours.
- Les documents d'admission complétés, remis par le médecin lors de la consultation de pré-hospitalisation

Si vous êtes arrivé en urgence, ces formalités pourront être effectuées ultérieurement auprès du bureau des admissions.

VOTRE ADMISSION (SUITE)

4 CONSULTATION DE PRÉ-HOSPITALISATION



Vous avez convenu avec votre médecin de la date de votre hospitalisation. Lors de cette consultation votre médecin vous a remis les documents d'admission et vous a informé sur :

- L'intervention programmée et notamment les bénéfices et les risques.
- La durée présumée de votre hospitalisation, et sa prise en charge (cf. p.6).
- L'organisation de votre sortie.

5 DANS LE CAS D'UNE INTERVENTION :



A l'issue de cette consultation, le médecin vous remettra vos documents d'admission. Vous devez vous présenter au secrétariat des consultations afin de convenir, s'il y a lieu, d'un rendez-vous avec un médecin anesthésiste. Ce rendez-vous aura lieu 48 h au minimum avant la date d'hospitalisation prévue.

- Des examens complémentaires (*bilans sanguins, radiologies, etc.*) pourront être prescrits et réalisés à l'issue de cette consultation.

Il est indispensable que vous apportiez les ordonnances médicales relatives à votre traitement en cours lors de la consultation chez le médecin et lors de la consultation pré-anesthésique.

6 DANS TOUS LES CAS :



Vous devez vous rendre au bureau des admissions pour remplir les formalités de pré-admission.

Afin que nous puissions préparer votre prise en charge, le bureau des admissions vous demandera les documents justifiant votre qualité d'assuré. Il vous renseignera également sur le niveau de couverture de vos frais par votre régime d'assurance et vous remettra le livret d'accueil.

- Si vous n'êtes pas en mesure de présenter tous les documents en pré-admission, vous pourrez compléter votre dossier dans les jours précédant votre hospitalisation ou, le cas échéant, le jour de votre consultation avec l'anesthésiste.
- Si vous souhaitez une chambre individuelle, ou un un lit accompagnant, nous vous invitons à en formuler la demande lors de votre pré-admission pour que, selon les disponibilités, nous puissions vous satisfaire.

7 Effets personnels (admission uniquement)



• Vous devez prévoir quelques effets personnels : linge de corps, pyjama ou chemise de nuit, pantoufles, linge de toilette (*gant, serviette éponge*) nécessaire de toilette (*savon, brosse à dents, dentifrice, rasoir, séchoir à cheveux...*) serviette de table. (*Le Centre Médico Chirurgical n'assure pas l'entretien des effets personnels*).

- Si vous portez un appareil auditif, dentaire ou des lunettes, veuillez apporter leurs étuis de rangement afin de ne pas les endommager ou les perdre pendant votre séjour.

8 Veuillez signer et remettre au personnel soignant lors de votre admission :



- Le consentement éclairé à une intervention chirurgicale.
- Le consentement éclairé d'anesthésie.
- La fiche de désignation de la personne de confiance le cas échéant.
- L'autorisation d'opérer et d'endormir pour un patient mineur ou sous tutelle.



HORAIRES DES ADMISSIONS

- **Pour une hospitalisation d'un jour (*ambula-toire*)** : à partir de 7h, pour les patients opérés le matin, à partir de 11 h pour les patients opérés l'après-midi.
- **Pour une hospitalisation supérieure à un jour** : la veille au soir de 17 h à 17 h 30 pour les patients opérés le matin, et de 7 h à 11 h, pour les patients opérés l'après-midi.



PRISE EN CHARGE - COÛT DU SÉJOUR

Prise en charge

- Les frais d'hospitalisation sont fixés par les organismes d'Assurance Maladie.

Si vous êtes assuré social

- **Les frais de séjour sont pris en charge à 100 %** :
 - si vous relevez d'une situation d'exonération du ticket modérateur.
- **Si les frais de séjour sont pris en charge à 80 %**, le ticket modérateur de 20 % est à votre charge ou à celle de votre mutuelle pendant les 30 premiers jours de votre hospitalisation.
- **Si vous n'êtes pas assuré social**, vous êtes redevable de la totalité des frais

Les ressortissants étrangers non assurés sociaux doivent présenter le formulaire adapté à leur situation.

Le forfait journalier hospitalier

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le forfait journalier est dû pour toute hospitalisation. Il est à votre charge ou éventuellement à la charge de votre mutuelle.

En sont exonérés les malades dont l'hospitalisation est imputable à :

- un accident de travail
- une maladie professionnelle
- des séjours en maternité
- les bénéficiaires de l'article 115 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Vos frais de séjour à régler à l'accueil

- Télévision
- Boissons

Vos frais de séjour à régler au bureau des admissions :

- Téléphone, internet
- Les suppléments personnels
- Si vous êtes assuré social et en cas de non prise en charge par la mutuelle, les frais de séjour (*forfait journalier, chambre particulière, lit accompagnant...*).
- Si vous n'êtes pas assuré social, la totalité des frais de séjour (*hors conditions énumérées au tableau précédent en fonction du statut*).

Les frais de séjour et les modalités de règlement sont affichés au bureau des admissions.

Honoraires des médecins et dépassements d'honoraires

Les médecins ont l'obligation d'afficher leurs tarifs lors de la consultation.

Les médecins qui assurent vos soins peuvent avoir opté pour le secteur conventionné à honoraires libres, appelé « secteur II ». (*cf. annexe : équipe médicale*).

Dans ce cas, ils sont autorisés à pratiquer des dépassements d'honoraires : leurs tarifs sont affichés. Un devis doit être présenté au patient au dessus de 70 euros. Ils vous en informeront eux-mêmes dès la première consultation. Ces dépassements sont soit à votre charge soit à la charge de votre mutuelle qui pourra, selon les cas, les régler directement au CMC Wallerstein. (*cf. CPAM « www.amelie.fr »*).

Retour à domicile

Sur prescription médicale et sous certaines conditions, il pourra être fait appel à un V.S.L ou une ambulance par le personnel du Centre Médico-Chirurgical Wallerstein.



VOTRE SORTIE

LES FORMALITÉS :

Lors de votre sortie, vous effectuerez vos formalités et vous vous acquitterez des frais restant à votre charge.

- Le jour de votre sortie est déterminé par votre médecin. Nos équipes sont à votre disposition pour vous aider à accomplir les formalités nécessaires.
- Lors de votre sortie, le secrétariat médical ou l'infirmière vous remettra les documents relatifs à votre hospitalisation : radios, résultats d'examens biologiques.
- Le secrétariat médical vous remettra les certificats de convalescence, l'arrêt de travail si le médecin l'a prescrit ainsi que le rendez-vous pour une éventuelle visite de contrôle.
- Si un traitement doit être poursuivi après votre sortie, une ordonnance vous sera remise. N'hésitez pas à poser des questions sur cette prescription au médecin ou à l'infirmière.
- Votre médecin traitant sera informé des éléments médicaux relatifs à votre hospitalisation. Vous pourrez prendre contact avec lui dès votre sortie.
- Si votre état de santé nécessite un séjour en maison de repos ou de convalescence, votre dossier sera directement transmis au nouvel établissement. En cas d'hospitalisation à domicile (H.A.D) toutes les modalités seront envisagées préalablement à votre sortie.
- Retour à domicile (cf. p.6).



A **Accompagnant**

Si vous souhaitez que l'un de vos proches vous accompagne en chambre particulière, des prestations hôtelières sont prévues pour les accompagnants selon les possibilités et les services. *(Suppléments affichés au bureau des admissions).*



Accompagnement psychologique

Un soutien psychologique peut être proposé aux patients hospitalisés tout au long du séjour. Ce soutien vise à améliorer la qualité du vécu, notamment pour les patients qui doivent faire face à des maladies graves ou pour ceux qui subissent des interventions chirurgicales importantes. Si vous désirez contacter la psychologue, parlez-en à l'infirmière ou au médecin.



Accompagnement soins palliatifs

Les accompagnants bénévoles peuvent vous rencontrer, selon votre souhait *(sans caractère obligatoire)* ainsi que votre entourage. L'établissement a établi une convention avec l'association ALLIANCE 33.



Accueil

(cf. Standard p.13).



Alcool

L'apport d'alcool est interdit dans l'établissement, sans autorisation.



Alimentation

Les aliments dans leur composition sont susceptibles de contenir certains allergènes. Si vous êtes sujet à une allergie, veuillez le signaler au personnel soignant dès votre arrivée.



Ambulance

C'est le médecin qui décide si votre état de santé nécessite une sortie en ambulance.



Animaux

Pour des raisons d'hygiène, les animaux ne sont pas admis dans l'établissement.



Anonymat

Si vous souhaitez que votre présence ne soit pas divulguée, signalez-le lors de votre admission. Le nécessaire sera fait pour préserver votre anonymat.



Ascenseurs

Les règles de sécurité interdisent aux enfants non accompagnés l'accès aux ascenseurs.



Assistante sociale

Conseille, oriente les malades et leur famille. Elle accompagne les personnes dans leurs démarches et effectue un travail de liaison avec les partenaires extérieurs.

Si vous désirez contacter l'assistante sociale, parlez-en à l'infirmière.



Association(s)

Des associations agréées œuvrent au sein de l'établissement. Veuillez vous renseigner auprès du cadre de santé.

B



Boissons

Des distributeurs automatiques de boissons fraîches, de boissons chaudes et de friandises sont à votre disposition au niveau 1 de l'établissement *(au niveau de l'escalier central)*.

C



Calme

Vos visiteurs et vous-même devez respecter le repos des malades comme ils doivent respecter le vôtre. Veuillez à baisser le volume de la télévision, de la radio, des baladeurs, etc...



Centre de Planification et d'Éducation Familiale

L'établissement met à votre disposition une conseillère conjugale. Le Centre de Planification et d'Éducation Familiale est ouvert à tous publics le mercredi de 9 h à 17 h.



Chambre

Les chambres sont toutes équipées des éléments de confort quotidien indispensables à votre bien être et à celui de vos accompagnants ou visiteurs. Votre sécurité est assurée par des sonnettes d'appel placées en tête de lit et dans le cabinet de toilette.

Une chambre particulière peut vous être accordée sur demande selon les possibilités et selon les services. *(Suppléments affichés au bureau des admissions).*



Charte de la personne hospitalisée

La prise en charge du patient s'effectue conformément aux principes garantissant les droits du patient déclinés dans la Charte de la Personne Hospitalisée (*cf. extrait de la Charte p.16*). Le texte complet peut être obtenu sur simple demande au cadre de santé du service.



Comité de liaison de l'alimentation et de la nutrition (C.L.A.N) :

il définit la politique de prise en charge nutritionnelle des patients, les actions d'éducation nutritionnelle.



Commission de conciliation

En cas de litige vous pouvez saisir la Commission de conciliation de l'Établissement en écrivant à la Direction.



Confidentialité

L'établissement garantit la confidentialité des informations qu'il détient sur les personnes hospitalisées (*informations médicales, administratives, financières, état civil*).



Consentement éclairé

Le consentement libre et éclairé du patient est recueilli pour tout acte médical au moment de son admission et éventuellement en cours d'hospitalisation. Le patient a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées. Un consentement spécifique est prévu, notamment pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour tout acte de dépistage.



Courrier

Il est distribué quotidiennement (*prévenir l'expéditeur de mentionner le nom, le prénom et le numéro de chambre sur l'enveloppe*). Vous pouvez aussi expédier votre courrier timbré en le déposant à l'accueil situé au niveau 1.



C.R.U

Il existe au sein de l'établissement une Commission des Relations avec les Usagers et de la qualité de la prise en charge (*C.R.U cf. p.15*). Cette commission contribue à l'amélioration de la prise en charge de l'accueil des patients et de leurs proches. (*cf. Réclamations p.12*).

C.R.U : CMC Wallerstein 14 boulevard Javal 33740 Arès.



Culte

Vous êtes libres de contacter le représentant du culte de votre choix.



Diététicienne

La diététicienne intervient dans l'élaboration des menus et auprès des patients sur prescription médicale. (*cf. repas p.12*).



Directives anticipées

Toute personne majeure peut rédiger des directives anticipées pour le cas où elle se trouverait dans l'impossibilité d'exprimer sa volonté : ces directives anticipées relatives à la fin de vie, indiquent ses souhaits sur les conditions de la limitation ou de l'arrêt du traitement. Le médecin en tiendra compte pour toute décision d'investigation, d'intervention ou de traitement, si ces conditions ont été établies moins de trois ans avant l'état d'inconscience de la personne. L'existence de ces directives doit être mentionnée dans le dossier médical du patient. Elles sont révocables à tout moment.



Don d'organe(s)

Si vous êtes favorable au don d'organe(s) et de tissu en vue de greffes, dites-le à votre famille. Si vous possédez une carte de donneur, veuillez le signaler lors de votre admission. Le Cadre de Santé du service est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

- www.dondorganes.fr
- www.dondusang.net
- www.dondemoelleosseuse.fr

Comité consultatif éthique :

- www.ccne-ethique.fr

D



Dossier médical

(cf. articles L.1111-7 et R.1111-2 à R.1111-9 du Code de la Santé Publique).

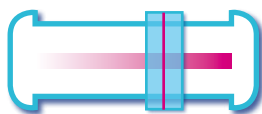
Un dossier médical est constitué au sein de l'établissement. Il comporte toutes les informations de santé vous concernant. Votre dossier médical est archivé par l'établissement pendant la durée légale. Vous pouvez accéder à ces informations, en faisant la demande auprès de la Direction. Vous pouvez également consulter sur place votre dossier, avec ou sans accompagnement d'un proche ou d'un médecin, selon votre choix. Les ayants-droits d'une personne décédée ou les parents d'un mineur peuvent accéder à ces informations sauf s'il existe une opposition écrite.

Si votre dossier date de plus de 2 ans, les informations sollicitées seront mises à votre disposition sous un délai minimum de 48 heures. Ce service sera facturé. (cf. www.sante.gouv.fr).



Douleur

Prévenir, traiter ou soulager votre douleur c'est possible. Vous avez mal... parlons-en !



Les équipes soignantes de cet établissement, s'engagent à prendre en charge votre douleur (cf. C.L.U.D. p.14).

E



Entrées

Sauf urgences, les entrées ont lieu :

- pour une hospitalisation en secteur ambulatoire à partir de 7h00 pour les patients opérés le matin, à partir de 11h pour les patients opérés l'après-midi.
- Pour une hospitalisation complète, la veille au soir à partir de 17h.



Équipe de direction (cf. annexe).



Équipe médicale (cf. annexe).

F



Flours

Par mesure d'hygiène, nous vous remercions de ne pas introduire de fleurs coupées ni de plantes en pots dans l'établissement.

G



Gériatrie

Le médecin gériatre de l'établissement propose ses compétences à l'ensemble des personnes âgées.

H



Honoraires (cf. honoraires p.6).



Hygiène

L'Équipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH) assure la mise en place et le suivi des bonnes pratiques d'hygiène à toutes les étapes de la prise en charge du patient. Vous et vos visiteurs, le cas échéant, devez respecter les règles essentielles d'hygiène.



Identification du personnel

Chaque agent est identifié par un badge avec son nom et sa qualification.



Identité et identification

Une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire) vous sera demandée dès la pré-admission afin de pouvoir vérifier votre identité : nom de naissance, nom marital le cas échéant, prénom, date de naissance.

Ces éléments permettent une identification correcte de toutes vos données médicales dans le cadre de l'identito-vigilance qui s'inscrit dans une politique de prévention des risques.

La « carte vitale » n'est pas un document officiel.



Incendie

Nous vous rappelons que, conformément à la réglementation, il est strictement interdit de fumer au sein de l'établissement.

Des consignes de sécurité sont affichées à chaque étage. L'ensemble de l'établissement est muni d'un Système de Sécurité Incendie (SSI) validé par la Commission de sécurité.



Infections nosocomiales

Une infection nosocomiale est une infection qui survient chez le patient au cours de son hospitalisation. Chaque établissement de santé est classé par le Ministère de la santé sur son organisation, sur les moyens et les actions mis en place pour lutter contre les infections nosocomiales. Le score ICALIN est affiché au niveau

du service des admissions. (*Indicateur Composite des Activités de Lutte contre les Infections Nosocomiales*).



Information médicale

L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux décisions thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de son choix.

(*loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relatif au droit des malades et à la qualité du système de santé*).



Informatiques et libertés

Dans le strict respect du secret médical, le CMC Wallerstein gère un fichier informatisé des données médicales et administratives des patients hospitalisés.

Sauf opposition de votre part, certains renseignements vous concernant, recueillis au cours de votre consultation ou de votre hospitalisation, pourront faire l'objet d'un enregistrement informatique.

En application de l'arrêté du 22 juillet 1996, relatif au recueil et au traitement des données médicales visées à l'article L 710-6 du Code de la Santé Publique, tout patient peut exercer ses droits d'accès et de rectification auprès du médecin responsable de l'information médicale.

(*Articles 24, 26, 27, 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés*).



Informatisation du dossier

Votre dossier médical d'établissement (*DME*) informatisé sera constitué dès la consultation avec le médecin. Ce dossier vous suivra tout au long de votre séjour (*cf. Dossier médical*).



Internet

Pour des raisons de sécurité vous devez signaler au service si vous apportez un ordinateur portable. Une connexion internet wifi est disponible dans l'établissement sous réserve d'un code accès personnel : s'adresser au standard pour obtenir le code d'accès. Ce service sera facturé.



Journaux

Vous avez la possibilité d'obtenir le quotidien local, en le réservant auprès du standard la veille pour le lendemain.

K



Kinésithérapeute

Le kinésithérapeute intervient à la demande d'un médecin.

L



Laboratoire

Le Centre Médico-Chirurgical a passé une convention de partenariat avec le laboratoire SEL NORD BASSIN.

M



Médicaments

Toute prescription médicamenteuse est susceptible de provoquer des effets indésirables, plus ou moins graves. Il existe une surveillance nationale de la sécurité d'emploi de tous les médicaments mis sur le marché (*pharmacovigilance*). Les effets indésirables ou inattendus survenant au cours d'un traitement médicamenteux sont déclarés par les médecins, enregistrés, analysés et des mesures sont prises chaque fois que nécessaire.



Mémoire

Une consultation mémoire de proximité pour établir un bilan neuropsychologique (*bilan mémoire*) existe au sein de l'établissement, sur rendez-vous. N'hésitez pas à vous renseigner.

N



Nutrition

(*cf. C.L.A.N p 14*).

O



Objets de valeurs

Nous vous conseillons de ne pas apporter d'objets de valeur (*bijoux, argent, etc...*).

Cependant, l'établissement met à votre disposition un coffre. La Direction décline toute responsabilité pour les objets de valeur que vous conserveriez dans votre chambre.



Ordonnance

L'ordonnance(s) de votre médecin traitant vous sera demandée. (*cf. p.5-5*).

P



Parking

L'établissement met à votre disposition un parking gratuit. Pour la sécurité de tous et le passage des véhicules prioritaires (*pompiers, ambulances*), il est impératif de respecter la signalétique et les marquages au sol.

L'établissement décline toute responsabilité pour les véhicules et leurs contenus qui stationnent sur le parking.

P



Personne de confiance

(cf. art L.1111-6 du CSP).

Le patient adulte hospitalisé bénéficie de la possibilité de désigner par écrit une personne de confiance (*parent, proche, médecin traitant*) qui sera consultée au cas où il ne serait pas en état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire. Cette désignation est révocable à tout moment ; elle est valable pour la durée du séjour sauf si le patient en décide autrement. S'il le souhaite, cette « personne de confiance » peut l'accompagner dans ses démarches et assister aux entretiens médicaux. (cf. annexe).



Prestations complémentaires

Vous pouvez faire appel à un(e) coiffeur, un(e) pédicure... de votre choix. Ces prestations sont à régler directement. Nous vous remercions d'en informer le service qui en tiendra compte dans l'organisation des soins.



Plan de l'établissement. (cf. annexe).



Prothèses

Soyez attentifs à vos prothèses dentaires et/ou auditives, lunettes, verres de contact, afin d'éviter toute casse ou perte accidentelle.

Q



Questionnaire de satisfaction

Il est destiné à mesurer votre niveau de satisfaction du séjour. Merci de bien vouloir le remplir. (cf. annexe).

R



Réclamations

La personne hospitalisée a le droit d'exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Toutes les plaintes sont examinées par la commission des relations et des usagers et de la qualité de prise en charge, (C.R.U) qui veille, notamment au respect des droits des patients. (cf. C.R.U p.15).



Renseignements

L'ensemble de nos équipes est à votre écoute. N'hésitez pas à poser vos questions.



Repas

Les repas sont servis :

De 7h30 à 8h00 petit déjeuner

De 11h30 à 12h00 déjeuner

De 18h30 à 19h00 dîner

Un choix de menus adapté à votre régime alimentaire vous est proposé par le service restauration. (cf. Diététicienne p.9). En cas d'admission en dehors des horaires ci-dessus, un repas plateau pré-sélectionné vous sera servi. Il est interdit d'apporter ou de se faire apporter des denrées alimentaires sauf autorisation préalable du médecin ou de l'équipe soignante.



Restaurant SELF

Les accompagnants ont la possibilité de se rendre au restaurant self au niveau 0, muni d'un ticket repas acheté à l'accueil. (Prix affiché).

S



Standard / Accueil

L'accueil téléphonique est assuré de 7h30 à 21h00. Vos proches pourront vous appeler directement dans votre chambre au numéro personnel qui vous a été remis par le standard.



Suppléments

Des suppléments peuvent être exigibles. Veuillez vous renseigner au bureau des admissions.

T



Tabac

Conformément au décret 92-478 du 29 mai 1992, il est strictement interdit de fumer dans l'établissement.



Taxi

Vous pouvez demander au standard ou au personnel soignant de vous appeler un taxi.



Téléphone

Pour vous permettre d'utiliser à votre gré le poste situé à côté de votre lit, un code confidentiel vous a été remis lors de votre admission, avec la procédure à suivre. Une caution dont le montant est affiché au bureau des admissions vous sera demandée pour la mise à disposition de la ligne extérieure.

Un téléphone public est à votre disposition au niveau 1 de l'établissement.



Téléphone mobile

En raison du risque d'interférences avec les appareils médicaux, l'usage des téléphones portables est interdit dans l'établissement.



Télévision

Un forfait journalier et une caution vous seront demandés. *(Suppléments affichés à l'accueil).*



Transfusion

La transfusion est un traitement qui peut être nécessaire à votre état de santé : le médecin vous en informera car votre accord est obligatoire.

Les précautions prises permettent de rendre exceptionnels les risques liés à la transfusion.

Une double détermination de votre groupe sanguin est indispensable.

Après la transfusion, la recherche d'anticorps est recommandée. A cet effet un document comportant la nature et le nombre de produits sanguins que vous avez reçus ainsi qu'une ordonnance pour la recherche des anticorps vous sera remis.

Il est important de conserver ces documents et de les communiquer à votre médecin traitant avec les résultats d'examen, pour lui permettre d'assurer votre suivi.



Vidéosurveillance

Un système de vidéosurveillance équipe notre établissement.



Visites

Les visites sont autorisées de 12h00 à 20h et interdites au-delà sauf autorisation expresse. 2 personnes sont autorisées lors de chaque visite selon le secteur où vous êtes hospitalisé(e). En Unité de Surveillance Continue, une seule personne est autorisée lors de chaque visite aux heures indiquées à l'entrée du service *(15h à 17h)*. Ce service est interdit aux enfants de moins de 12 ans. En fonction de votre état de santé le médecin responsable peut demander la limitation des visites. Par mesure d'hygiène et de sécurité, nous déconseillons les visites de personnes enrhumées, porteuses d'une infection virale ou des enfants en bas âge.



Visite de malades en établissement hospitalier (VMEH)

L'établissement a établi une convention avec cette association.

Les visiteuses peuvent vous rendre visite, selon votre souhait *(sans caractère obligatoire)*.



Urgence

Le service des urgences assure un accueil médicalisé 24 h/24.

C.L.A.N

Le Comité de Liaison de l'Alimentation et de la Nutrition

Le C.L.A.N définit la politique de prise en charge nutritionnelle des patients, les actions d'éducation nutritionnelle.

C.L.I.N

Le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales

Le C.L.I.N définit un programme annuel relatif à l'organisation, la prévention et la surveillance des infections nosocomiales dans l'établissement. Le C.L.I.N est une instance de consultation et de suivi du risque infectieux. Le patient est associé à la maîtrise du risque. Nous vous remercions de bien vouloir respecter les consignes d'hygiène qui vous seront données. La survenue de l'infection nosocomiale dépend de nombreux facteurs.

- L'état du patient :

le tabagisme, l'obésité, le diabète sont des facteurs de risque bien connus

- la pathologie du patient (*certaines interventions ou certaines maladies peuvent favoriser une infection*).

Les précautions sont prises pour prévenir la transmission croisée des germes (*entretien des locaux, hygiène des mains, qualité des soins entre autres*).

C.L.U.D

Le Comité de Lutte contre la Douleur

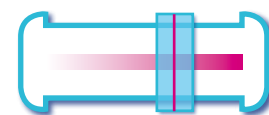
Le C.L.U.D coordonne, orchestre et évalue toutes les démarches concernant la lutte contre la douleur.

Prévenir, traiter ou soulager votre douleur : c'est possible.

Nous sommes là pour vous écouter, vous soutenir, vous aider.

Article L1110-5 du Code de la Santé Publique : «...toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager la douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée... ».

Votre participation reste essentielle.



DE VOTRE PRISE EN CHARGE

COMEDIMS

Le Comité du Médicament et des Dispositifs Médicaux Stériles

Le COMEDIMS participe à la définition de la politique du médicament et des dispositifs médicaux de l'établissement.

C.S.T.H

Le Comité de Sécurité Transfusionnelle et d'Hémovigilance

Le Comité veille au bon fonctionnement du dispositif de sécurité transfusionnelle. Il propose toute recommandation nécessaire à l'amélioration de la sécurité transfusionnelle des patients hospitalisés. Et à l'application des bonnes pratiques d'hémovigilance.

C.R.U

La Commission de Relation avec les Usagers et de la qualité de la prise en charge

La C.R.U a pour mission de :

- contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches et de la prise en charge (*rôle consultatif, proposition d'amélioration*).
- faciliter les démarches pour exprimer les griefs auprès des responsables de l'établissement.
- veiller au respect des droits des usagers : être informé des plaintes et réclamations formulées par les usagers de l'établissement ainsi que des suites qui leur sont données. (*cf. annexe*).

CHARTRE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE

- 1** Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement.
Le service public hospitalier **est accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.
- 2** Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.
- 3** **L'information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.
- 4** Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.
- 5** **Un consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.
- 6** Une personne à qui il est proposé de participer à une **recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.
- 7** La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.
- 8** **La personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.
- 9** Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la **confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.
- 10** La personne hospitalisée (*ou ses représentants légaux*) bénéficie d'un **accès direct aux informations de santé** la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.
- 11** La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.



Les médecins, le personnel soignant du Centre Médico-Chirurgical Wallerstein ainsi que la Direction vous sollicitent pour remplir ce questionnaire de satisfaction. Il nous permettra d'évaluer votre satisfaction durant votre séjour dans notre établissement. Vos réponses, vos suggestions et remarques nous permettront d'améliorer la qualité des soins et les prestations. Nous vous en remercions.

Votre appréciation globale du séjour ?

	Excellente	Bonne	Passable	Insuffisante
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

La qualité de l'accueil

	Excellent	Bon	Passable	Insuffisant
L'accueil • téléphonique de l'établissement était-il ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• au bureau des admissions était-il ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• aux consultations externes était-il ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• dans le service de soins était-il ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• aux Urgences, si vous êtes arrivé(e) aux Urgences ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

La signalétique • dans l'établissement était-elle ?
 | | | |

• à l'extérieur de l'établissement était-elle ?
 | | | |

Les délais d'attente • à la consultation ?
 | | | |

• à votre entrée en hospitalisation ?
 | | | |

• aux Urgences, si entrée par les Urgences ?
 | | | |

La qualité des soins

	Toujours	Souvent	Parfois	Jamais
Avez-vous eu confiance dans la qualité des soins médicaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous eu confiance dans la qualité des soins infirmiers ? • de jour :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• de nuit :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Avez-vous bénéficié de suffisamment de respect, d'attention et de disponibilité :

• de la part de l'équipe médicale ?
 | | | |

• de la part de l'équipe soignante ?
 | | | |

Les équipes étaient-elles à votre écoute ?
 | | | |

Votre douleur a-t-elle été entendue

• par les médecins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• par les soignants ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• a-t-elle été traitée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• a-t-elle été soulagée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les informations étaient-elles ?

	Excellentes	Bonnes	Passables	Insuffisantes
• sur le déroulement de l'hospitalisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• sur les différents examens et leurs résultats	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• sur le diagnostic et les motifs d'hospitalisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• sur votre traitement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• sur le déroulement de votre sortie, votre retour à domicile	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• sur le délai d'information sur votre date de sortie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• sur l'organisation de l'établissement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• sur les services mis à disposition de vous-même et de vos proches	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



Questionnaire de satisfaction

L'environnement

	Excellent	Bon	Passable	Insuffisant
l'aménagement (WC, placards...) de votre chambre.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
la propreté de votre chambre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
le système de télévision mis à votre disposition	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
les prestations complémentaires (accueil accompagnant...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
l'environnement sonore vous a-t-il semblé : • le jour ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• la nuit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Vos repas

	Excellents	Bons	Passables	Insuffisants
• la qualité de repas était-elle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• la présentation de votre repas était-elle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• le respect de vos choix et régimes était-il ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Avez-vous reçu le « livret d'accueil » du Centre médico-chirurgical Wallerstein :

à la consultation chirurgicale ou médicale à votre entrée je ne l'ai pas reçu

reviendrez-vous dans cet établissement, en cas de besoin ?..... Oui Non

pourquoi ?

recommanderiez vous cet établissement ?..... Oui Non

Avez-vous des suggestions à formuler ?

N° de votre chambre : Date de votre sortie :

.....
.....
.....
.....

Durée d'hospitalisation : Moins de 24 h De 2 à 5 jours De 6 à 15 jours Plus de 15 jours

Ce questionnaire a été rempli par : le(la) patient(e) seul(e) le(la) patient(e) avec l'aide d'un proche ou d'une autre personne le proche seul

Facultatif

Vos nom et prénom :

..... Nous vous invitons à remettre ce document soit au cadre de santé du service, soit au service d'admission, soit à le retourner au directeur du Centre Médico-Chirurgical Wallerstein.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Pendant votre séjour au Centre Médico Chirurgical Wallerstein, vous avez la possibilité de désigner par écrit, une personne en qui vous avez toute confiance et que vous choisissez librement dans votre entourage pour vous accompagner et prendre les décisions tout au long de votre prise en charge.

Cette personne de confiance pourra, selon votre souhait :

- vous accompagner dans vos démarches au sein de l'établissement,
- assister aux entretiens médicaux et vous aider à formuler vos souhaits,
- être consultée par le médecin et recevoir les informations si l'évolution de votre état de santé ne vous permettait pas d'exprimer vous-même votre volonté.

IMPORTANT : en aucun cas, nous n'autoriserons la personne de confiance à accéder à votre dossier médical en dehors de votre présence et sans votre accord exprès.

Cette désignation peut être utile :

- pendant la durée de votre hospitalisation : vous pourriez ne pas être en mesure de faire connaître votre avis ni de prendre les décisions concernant votre santé.
- dans ce cas, la personne de confiance que vous avez désignée sera consultée par les professionnels de santé. Elle pourra leur donner des indications sur vos souhaits.
- avant toute intervention ou investigation importante, les précisions ainsi recueillies pourront guider les médecins dans leur choix thérapeutiques.

La désignation de la personne de confiance

- n'est pas obligatoire.
- doit être une décision prise après réflexion et sans précipitation.
- se fait par écrit (*cf. verso*).
- peut être à votre demande révoquée à tout moment et/ou remplacée par la désignation d'une autre personne (*cf. verso*).
- est valable pour la durée de l'hospitalisation (*et au delà si vous le souhaitez*).

Il vous appartient d'informer la personne que vous aurez choisie et d'obtenir son accord. Vous serez libre de décider des informations que vous ne souhaitez pas communiquer à la personne de confiance : vous devez alors nous l'indiquer précisément. Toutes les décisions que vous prendrez à ce sujet figureront dans votre dossier médical.

Consignes

Ce document vous est remis lors de votre pré-admission. Nous vous invitons à en prendre connaissance dès aujourd'hui afin de mener à bien votre réflexion.

Nous vous remercions de compléter ce document en préparation de votre hospitalisation et de l'apporter le jour de votre admission. A l'arrivée dans le service d'hospitalisation, vous serez reçu(e) par l'infirmier(e) qui validera avec vous l'option que vous aurez retenue.



Désignation de la **personne de confiance**

Désignation

Je souhaite désigner la « **personne de confiance** » suivante :

M. Mme Mlle nom : prénom :

adresse :

téléphone(s) :

Cette personne de confiance, légalement capable, est :

Un proche (*ami, voisin*)

Un parent (*conjoint, enfant*)

Mon médecin traitant

J'ai bien noté que cette personne de confiance :

- pourra, selon mon souhait, m'accompagner dans mes démarches et assister aux entretiens médicaux afin de m'aider dans mes décisions.
- pourra être consulté(e) par le médecin responsable au cas où je serais hors d'état d'exprimer ma volonté et de recevoir directement une information médicale.
- est désigné(e) pour la durée de mon hospitalisation au CMC Wallerstein.
- pourra être révoquée à tout moment à ma demande et par écrit sur ce même document (*cf. Révocation*).

Date : Signature :

Refus de désignation :

Je ne souhaite pas désigner une « **personne de confiance** »

J'ai été informé(e) de la possibilité qui m'est offerte de désigner une personne de confiance pour la durée de mon séjour. Toutefois, je ne souhaite pas désigner une personne de confiance à ce jour. J'ai bien noté que je peux à tout moment procéder à une désignation, en complétant ce même document (*cf. Personne de confiance p.12*).

Date : Signature :

Révocation

Je ne souhaite pas désigner la **personne de confiance** précédemment désignée

J'ai bien noté que si je souhaite désigner par la suite une nouvelle personne de confiance, je dois en informer l'équipe soignante du service qui me proposera de compléter une nouvelle fiche de désignation.

Date : Signature :



Conseil d'Administration

Madame Pilar de la BERAUDIERE
Présidente

Monsieur Joël ROCHARD
Vice Président

Administrateurs :

Madame Florence BARETTI

Monsieur Alain CANAC (secrétaire)

Monsieur Alain DEBELLEIX

SAR la Princesse Guillaume de LUXEMBOURG

Monsieur Josy REIFFERS

Monsieur Frédéric SELLAM

Monsieur Christophe VELAY (trésorier)

Madame Marie-Laurence VIVENT

MEMBRES D'HONNEUR :

M. Roger BRULE, M. Pierre CHEREMETIEFF, Dr Jacques FAUQUE, Mme Gisèle GODLEWSKI, M. Michel GRATZ,
Melle Jacqueline SAUSSARD

Cadres administratifs

Madame Catherine ACCARY-BEZARD
Directrice Générale

Monsieur Didier LEMORO
Responsable administratif et financier
Madame Pascale GASO
Responsable Ressources Humaines

Cadres de santé

Madame Christiane JOLIT
Direction des Services de Soins Infirmiers (DSSI)
Responsable Qualité et Gestion des Risques

Madame Frédérique THEILLAUMAS
Cadre des Services de chirurgie
Madame Colette GUILARD
Cadre du service de médecine 3 /Surveillance Continue
Madame Corinne MANO
Cadre du service de médecine 1/SSR
Madame Catherine RIVIERE
Cadre du Service des Urgences / Cadre Hygiéniste
Monsieur Christophe BUSSEREAU
Cadre du bloc opératoire

Madame Patricia CAZALET
Pharmacienne – Présidente du COMEDIMS et du C.L.I.N



Représentants des usagers

Madame Nadine BARRIER
Représentant l'Union Nationale
des Associations Familiales (U.N.A.F)
Titulaire

Monsieur Jean-Pierre COURBIN
Représentant le Collectif Interassociatif
sur la Santé en Aquitaine (C.I.S.S.A)
Suppléant

Madame Marie-France MAESTRE
Représentant le Collectif interassociatif
sur la Santé en Aquitaine (C.I.S.S.A)
Titulaire

Monsieur Michel PERDRISSET
Représentant le Collectif interassociatif
sur la Santé en Aquitaine (C.I.S.S.A)
Suppléant



Les activités médicales et chirurgicales

- centre de consultations externes
- cabinets médicaux offrant les spécialités suivantes :

Addictologie (Consultations CEID)	Dr Virginie PAILLOU	Secteur I
Anesthésie Réanimation	Dr Bernard KUHNAPFEL	Secteur I
	Dr François MARTINOT	Secteur II
Cardiologie	Dr Patrick GRIMARD	Secteur I
	Dr Franck POQUET	Secteur II
	Dr Pascal ZELY	Secteur II
Chirurgie digestive et viscérale	Dr Olivier CAS	Secteur II
	Dr Julien DARQUIES	Secteur II
Chirurgie vasculaire	Dr Gérard CHARLOPAIN	Secteur II
Chirurgie plastique et esthétique	Dr Anne François REAU	Secteur II
Dermatologie	Dr Patrick GUILLOT	Secteur I
	Dr Isabelle SAVARIAULT	Secteur I
Endocrinologie	Dr François LEPRAT	Secteur II
Gastro-entérologie	Dr Claude CHABELLARD	Secteur II
	Dr Thomas CRESSEND	Secteur II
	Dr Claude DEL NIBBIO	Secteur II
	Dr Marc STABLO	Secteur II
Gynécologie obstétrique	Dr Joseph PASQUALINI-ADAMO	Secteur I
	Dr Jean Pierre SOLINHAC	Secteur II
Gynécologie obstétrique et Chirurgie gynécologique	Dr Hugo PIGEAU	Secteur II
Néphrologie	Dr Jean Philippe BOURDENX	Secteur I
	Dr Antoine POMMEREAU	Secteur I
Neurologie	Dr Philippe GAIDA	Secteur I
	Dr Jean Christophe MOULINE	Secteur I
Ophtalmologie	Dr Christian LANNELUC	Secteur II
	Dr Patricia REVELEAU	Secteur II
Oto-rhino-laryngologie	Dr Salem MEGHACHI	Secteur II
Orthopédie et traumatologie	Dr Raymond ELIA	Secteur II
Pneumologie	Dr Nadia CHAKROUN	Secteur I
	Dr Nadine COTT	Secteur I
	Dr Jean Jacques DOUVIER	Secteur II
Radiologie	Dr Xavier COUTOULY	Secteur I
	Dr Gérard ELIE	Secteur I
	Dr Jean-Marie GIRAULT	Secteur I
	Dr Benjamin MARCET	Secteur I
	Dr Jean-François RAUTURIER	Secteur I
Rhumatologie	Dr Bernard GILLETTE	Secteur I
Stomatologie	Dr Marie Odile POUCHET	Secteur I
Urologie	Dr Philippe ALLARD	Secteur II
	Dr Bernard RICHEBOEUF	Secteur II



Équipe médicale

Liste des autres disciplines

Disciplines

ASSISTANTE SOCIALE

DEPARTEMENT D'INFORMATIONS MEDICALES

HYGIENE

KINESITHERAPIE

NEUROPSYCHOLOGUE

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES

Noms

Mme Jacqueline RONDOT

Dr Sophie PULCI

Dr Catherine QUESNEL

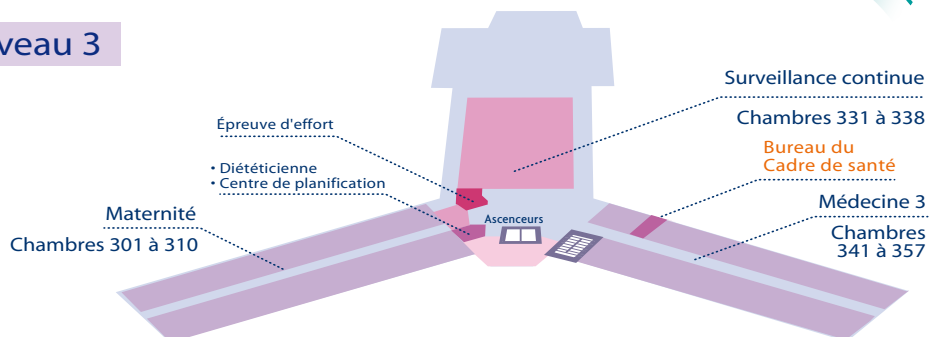
M. Alain LAULAN

Mme Martine GARSIA JACQUELIN

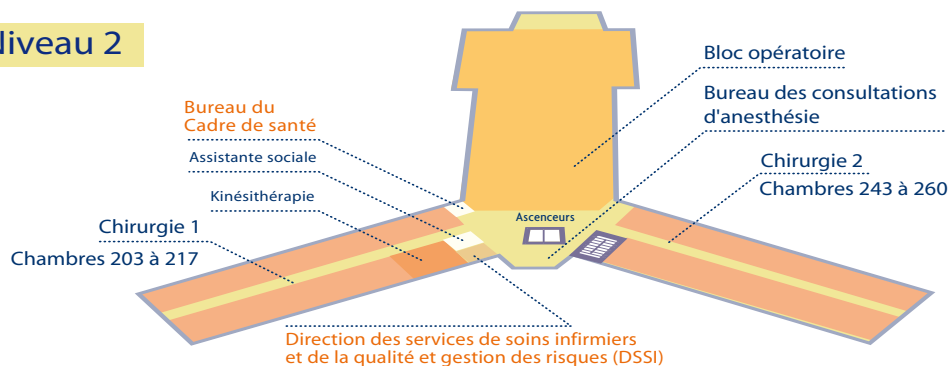
Messieurs AUDIBERT – LACAZE et PILLON



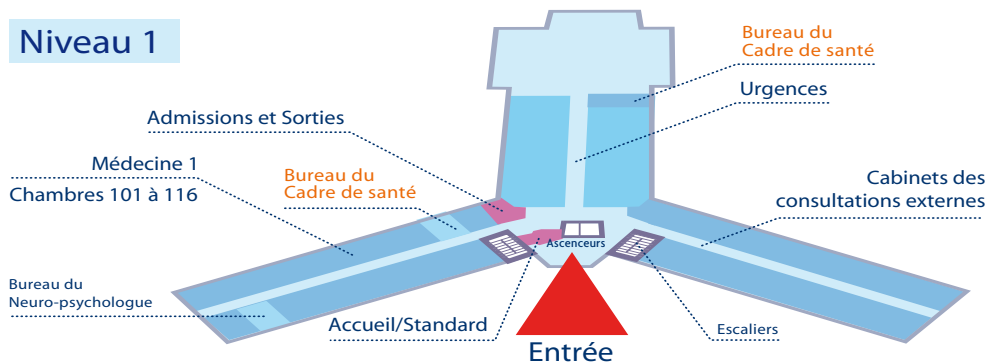
Niveau 3



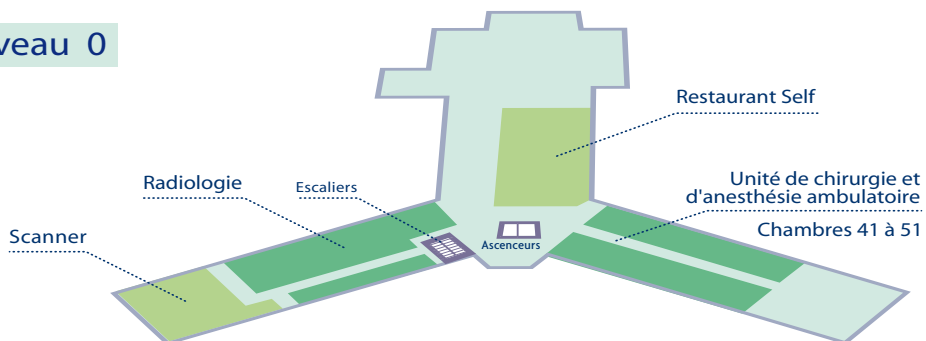
Niveau 2



Niveau 1



Niveau 0





Voie routière :

Depuis Bordeaux prendre la D106 jusqu'à Arès.

Voie ferrovière :

Gare TGV de Bordeaux Saint Jean (49 Km)

Gare TGV de Fature Biganos (21 Km)

Voie aérienne :

Aéroport international de Bordeaux Mérignac (35 Km)

14 Boulevard Javal
33740 Arès
Tél : 05 56 03 87 00
Fax : 05 56 60 27 35

Médecins et Spécialistes
Tél : 05 56 03 87 87
Radiologie : 05 56 03 87 03
Scanner : 05 56 03 96 78